

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE48

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, supprimer les mots :

« à bon droit ».

II. – À la deuxième phrase de l’alinéa 2, après le mot :

« la »,

insérer les mots :

« durée de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel